

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **03 février 2017**  
Date d'affichage : **03 février 2017**

### SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle de l'ancien marché à Randan.

**Etaients présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Serge GEOFFROY, Eric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD.

**Absent ayant donné un pouvoir** : Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Dominique BUSSON et Guy TIXIER absents.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

### Délibération n°2017-44 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Rapporteur : Eric GOLD

Monsieur le Président expose à l'assemblée la fiche 9 du programme DETR 2017 qui permet aux communautés de communes issues de la fusion de bénéficier d'un accompagnement extérieur concernant notamment les aspects financiers d'une part et l'harmonisation et l'optimisation des compétences d'autre part.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires, les services de l'Etat, à travers la DETR, peuvent soutenir ces études à hauteur de 50 % plafonné à 25 000 € HT.

Monsieur le président présente le plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES	
Réalisation d'un pacte fiscal et financier	15 000 €	Subvention DETR (50% plafonné à 25 000 €)	19 650 €
Harmonisation et optimisation de l'exercice des compétences	24 300 €	Autofinancement	19 650 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 300 €</b>

Le conseil,

**DECIDE**

- ✓ d'approuver le projet présenté et son plan de financement
- ✓ sollicite une subvention DETR au titre de l'année 2017 pour un montant total de 19 650 €,
- ✓ d'autoriser le président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2017,
- ✓ dit que les crédits seront inscrits au budget 2017,
- ✓ d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

**Le Président,**



**Eric GOLD**

*Certifiée exécutoire compte-tenu  
de la transmission à la Sous-Préfecture,  
le 20/02/17  
et de la publication, le \_\_\_\_\_  
A Aigueperse, le 20/02/17  
Le Président,*